



## La Lettre du Verdus

# COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 14 - 18



En raison des restrictions sanitaires, la cérémonie commémorative de l'Armistice ne pourra pas se faire en présence de public.

Seuls Mr le Maire et ses Adjoint(e)s se réuniront au pied du Monument aux Morts, pour un dépôt de gerbe et la lecture des discours officiels.

**Une minute de silence sera observée à 11h, nous vous invitons à partager cette minute de silence, afin de nous unir par la pensée, en mémoire de tous ceux qui ont combattu et ont été sacrifiés.**

Après la cérémonie et tout au long de la journée, chacun pourra venir se recueillir à titre individuel devant le Monument aux Morts.

La cérémonie sera filmée et un lien pour en visionner la vidéo vous sera transmis dès le lendemain.

### MAIRIE DE SAINT-GUILHEM-LE-DESERT

Grand Chemin du Val de Gellone  
34150 Saint-Guilhem le Désert

**Jours et horaires d'ouverture**  
**Lundi - mardi - jeudi 9h à 12h / 14h à 17h**  
**Vendredi de 9h à 12h**

Téléphone : 04 67 57 70 17  
Fax : 04 67 57 76 62  
Messagerie : mairie-st-guilhem@orange.fr  
Site Web : [www.saint-guilhem-le-desert.com](http://www.saint-guilhem-le-desert.com)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur mairie de Saint-Guilhem-le-Désert.

[Se désinscrire](#)

Envoyé par  
 **sendinblue**